

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blaikie: Nous n'avons pas à endurer cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais bien d'arguments. A mon avis, nous devrions poursuivre nos travaux. Si nous voulons adopter ce projet de loi avant 18 heures, il est temps de le faire ou bien d'accepter ce sur quoi les leaders parlementaires se sont entendus. La Chambre est-elle prête à passer au vote?

M. Murphy: Monsieur le Président, je n'entends certes pas retarder l'adoption de ce projet de loi. Cependant, étant donné que la circonscription de Churchill est l'une des principales régions touchées par ce projet de loi, je voudrais intervenir à son sujet. Je voudrais plus particulièrement préciser les mesures qui doivent être prises pour améliorer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je n'adopterai pas la position idéologique qui se résume à critiquer violemment la société. Pour ma part, à l'instar de notre porte-parole le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), je crois qu'on peut apporter certaines améliorations à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Je crois que le ministre parlait dans ce sens. Je présume que l'orateur précédent du parti progressiste conservateur parlait en son nom personnel. Il ne semblait pas parler au nom du gouvernement. J'espère bien qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement parce que, si celui-ci essaie de détruire et de démanteler l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, il entendra parler de tous les pêcheurs du nord du Manitoba et du nord de la Saskatchewan, et de ceux des autres régions du pays. Les pêcheurs trouvent que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est le meilleur véhicule pour protéger leurs intérêts.

Il importe que nous nous rendions tous compte du fait que le besoin de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce s'est fait ressentir parce que l'entreprise privée avait échoué. La plupart des pêcheurs dont nous parlons sont des autochtones. La plupart d'entre eux avaient l'impression de se faire voler dans l'ancien système. Ils voulaient l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, mais ils voulaient également des réformes au sein de celui-ci. Ils veulent que l'on fasse davantage de transformation dans leur collectivité. Ils veulent que les pêcheurs aient un plus grand droit de regard sur l'Office. Ils veulent des réformes de ce genre. Ils veulent en savoir plus sur les livres de cet office. Voilà quelle sorte de réforme ils veulent, ce qui est raisonnable.

Une des choses que je reproche au gouvernement précédent, c'est de n'avoir jamais réfléchi sérieusement à la façon de réformer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il se contentait de lui donner de l'argent. Le seul débat que nous ayons jamais eu à la Chambre portait sur des questions financières, tout comme la discussion actuelle. Le débat porte sur l'argent plutôt que sur les véritables objectifs structurels et les degrés de responsabilité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Voilà le genre de réformes que je souhaite. J'espère bien que ce sera le cas lorsque le gouvernement et le nouveau ministre en auront l'occasion.

Déclaration économique

J'admets que nous voulons adopter ce projet de loi. Je reconnais que les habitants de ma circonscription voudraient que le projet de loi soit adopté; je vais par conséquent m'asseoir. Avant cela, monsieur, je tiens cependant à vous féliciter pour votre nomination au poste de Président. C'est beau de voir un homme jeune aller de l'avant.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Fraser, appuyé par M. Epp, propose: Que le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si je pourrais poser de nouveau la question, maintenant que le whip de l'opposition officielle est présent. Je crois que le projet de loi devrait être renvoyé au comité plénier qui l'étudierait à toutes les étapes. C'est ce qui avait été convenu avec les leaders parlementaires et cela a été confirmé cet après-midi par le leader parlementaire de l'opposition officielle. Si tout le monde est d'accord là-dessus, je pense que nous pourrions faire franchir au projet de loi toutes les étapes et l'adopter aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

M. Guilbault (Saint-Jacques): L'opposition officielle a déjà répondu à cette question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de consentement. Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la séance est suspendue jusqu'à 18 h 30, conformément à la motion adoptée le mercredi 7 novembre 1984.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 30.

[Français]

L'ÉCONOMIE

DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Conformément à l'ordre adopté par la Chambre le mercredi 7 novembre 1984, l'honorable ministre des Finances a la parole.

Des voix: Bravo!